

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 20 janvier 2022

Convocation du 14.01.2022

Présidence : Eric THOMAS

Présents : M. THOMAS (Maire), M. TAVEL, Mme BUISSET, M. MICHON, Mme RANDU et M. GAUDET (Adjoints), M. BATISSE, M. BERNARD, Mme GAGNEPAIN, M. MERCADO, M. YANTOUR, M. BERNARDIN, Mme SAVEY, M. VERCHERE, Mme FOURÉ-DELORME, Mme MICHON, Mme PONSOT, Mme DUCROZET et Mme CORDON.

Excusés : Néant

Absents : Néant

Madame Denise RANDU a été nommée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle Polyvalente le 20 janvier 2022 à 20h30 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

Avant de débiter la séance, les conseillers municipaux ont fait la connaissance de Mme Fabienne BLANC qui intégrera le secrétariat de Mairie le 1^{er} mars 2022 en vue du remplacement de Mme Véronique COLOVRAY (Secrétaire de Mairie) qui sera admise à la retraite le 1^{er} novembre 2022.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la modification de l'ordre du jour à savoir l'ajournement du point 1 faute d'éléments suffisants pour statuer et l'ajout d'une question relative au vote d'une décision modificative sur l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité après avoir pris connaissance de la remarque de M. BATISSE concernant le point 1 se rapportant à l'approbation du devis de la Société Zest. En effet, le compte rendu fait état d'un coût que l'on pourrait penser mensuel alors que celui-ci est bien annuel.

I – Salle polyvalente

Monsieur le Maire informe qu'une administrée a annulé sa soirée prévue le 18 décembre 2021 dans la salle polyvalente au vu du contexte sanitaire lié à la COVID-19. De ce fait, elle sollicite de la part du Conseil Municipal le remboursement de la somme de 126.00 euros correspondants à l'acompte versé au moment de la signature du contrat.

Le Conseil Municipal ayant conscience des règles imposées par la crise sanitaire, accepte à l'unanimité le remboursement de ladite somme.

II – Syndicat du bassin versant de la Reyssouze (SBVR)

SBVR a déposé une demande en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement relative au plan pluriannuel 2022/2026 de restauration et d'entretien des rivières du bassin versant de la Reyssouze.

Cette demande fait l'objet d'une enquête publique du 5 janvier au 21 janvier 2022 soit 17 jours, la commune de Montrevel en Bresse ayant été désignée siège de ladite enquête.

L'objet de l'enquête et les caractéristiques du projet sont :

1°/ Objet de l'enquête

Demande de déclaration d'intérêt général pour une durée de 5 ans portant sur les travaux de plantation et d'entretien de la végétation, de la gestion des embâcles, de la mise en défens de berges, de l'entretien sur des ouvrages de continuité écologique.

2°/ Caractéristiques du projet

Les interventions porteront sur :

- L'entretien de la ripisylve avec coupe sélective pour les arbres morts et branches gênantes des cours d'eau du bassin versant
- La gestion des embâcles lorsqu'ils génèrent un risque d'érosion ou d'inondation des biens et personnes
- Le traitement des atterrissements lorsqu'ils génèrent un risque inondation des biens et des personnes
- Des travaux de plantations, pour stabiliser les berges, ombrager le milieu et développer la capacité d'auto épuration du milieu
- Des travaux de mise en défens de berges pour permettre à la végétation rivulaire de se développer, de limiter le piétinement de berges ainsi que l'érosion, et augmenter la qualité de l'eau
- Des travaux d'entretien des ouvrages de franchissement pour continuité écologique afin de maintenir leur fonctionnement tout au long de l'année.

Les motifs de ce projet sont multiples :

- assurer un bon fonctionnement des cours d'eau du bassin versant
- améliorer l'état écologique des cours d'eau du bassin versant
- prendre en compte les enjeux de ruissellement et inondations
- améliorer les continuités écologiques et la biodiversité
- intégrer les politiques du territoire sur la gestion de l'eau.

Au vu du dossier présenté qui ne pourra qu'améliorer la qualité de la Reyssouze, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande formulée par SBVR.

III – Implantation entreprise

La Société Int'Air Médical actuellement basée à Bourg en Bresse a déposé une demande d'enregistrement visée par le code de l'environnement en vue d'exploiter une usine de production et stockage de matériels médicaux à base de polymère sur la Commune de Montagnat.

Ce dossier est mis à la disposition du public du 10 janvier au 5 février 2022 dans la commune de Montagnat.

Les caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition sont :

- Création d'une usine de production et stockage de dispositifs médicaux en plastiques. L'emprise du site sera d'environ 13 000 m² d'une zone industrielle sur un terrain agricole actuellement constituée d'un champ cultivé.

Le projet comportera :

- Un unique bâtiment d'environ 4 200 m² comprenant :
 - * une zone de production (moulage par injection, extrusion et assemblage) de 1 250 m²,
 - * une zone de stockage de produits finis de 2 400 m²,
 - * des bureaux/locaux sociaux/locaux techniques (sur deux niveaux) d'une surface de plancher de 550 m²,
- Un parking de stationnement pour véhicules légers,
- Une zone de chargement/déchargement des poids lourds avec 3 quais de réception/expédition à la zone de stockage.

Le mode constructif des activités ICPE (production et stockage) sera le suivant :

- Zone de production (d'une hauteur de 9.75 m) :
 - * charpente béton/bois (poteaux béton avec poutres en bois lamellé/collé),
 - * toiture en bac acier multicouche,
 - * murs extérieurs en bardage métallique double peau,
- Zone de stockage (d'une hauteur de 11.30 m) :
 - * charpente métallique en portique avec appui intermédiaire (poteaux centraux),
 - * toiture en bac acier multicouche,
 - * murs extérieurs en bardage métallique double peau,

Les zones de production et de stockage seront séparées entre elles et de la zone bureaux/locaux sociaux/locaux techniques par des parois intérieures REI 120 (coupe-feu 2 h) en béton.

Phase travaux :

Le projet ne prévoit pas de travaux de démolition (aucun bâtiment actuel sur le site). Les principaux travaux prévus dans le cadre du projet sont les suivants :

- Terrassement des terrains pour voiries et bâtiments,
- Travaux de voirie et Réseaux Divers « VRD » (électricité, assainissement..)
- Travaux de construction du bâtiment,
- Aménagement d'une clôture et travaux d'insertion paysagère (engazonnement, plantation d'arbres et de haies..)

Un permis de construire a été déposé et autorisé.

Phase exploitation :

Les produits plastiques à destination des établissements médicaux seront fabriqués et assemblés en zone dédiée à atmosphère contrôlée (salle blanche) par un procédé de moulage par injection. Les produits finis seront stockés en racks dans une cellule de stockage spécifique. La cellule de stockage sera équipée de 3 quais de réception/expédition pour les opérations de chargement et déchargement des poids lourds en extérieur.

L'effectif total projeté du site est de 60 personnes. Le bâtiment disposera dans une zone sur deux niveaux d'un atelier de maintenance de 70 m², d'un laboratoire d'analyse de 17 m², de bureaux et salles de réunions, d'un vestiaire, d'un réfectoire et d'une salle de repos.

Classement ICPE :

Le projet est soumis à enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2663 et déclaration au titre de la rubrique ICPE 2661 ;

Un dossier de déclaration ICPE sera déposé pour la rubrique 2661, en parallèle au présent dossier d'enregistrement.

Au vu du dossier présenté, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande présentée par la Société Int'Air Médical.

Remarques :

- Mme BUISSET s'étonne que le Conseil Municipal n'ait pas été consulté pour les dossiers DUPONT BEDU et MABEO.
- M. BATISSE demande si le Conseil Municipal peut être destinataire des dossiers avant la réunion afin de les étudier et pouvoir se prononcer.

IV – Domaine des Arcuieres

Une vue de lieux a été effectuée au Domaine des Arcuieres entre M. TAVEL (1^{er} adjoint) et M. CHERMETTE (Ain Habitat) pour constater la conformité de l'opération en vue de la rétrocession à la commune de divers réseaux (voiries, éclairage public, et espaces verts).

Au vu du constat établi, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette rétrocession qui sera validée par acte notarié.

V – Finances

Le Conseil Municipal a voté une décision modificative sur l'exercice 2021 en vue de régulariser le paiement de 44.36 euros correspondants aux intérêts réglés suite au remboursement anticipé de l'emprunt de 200 000.00 contractés lors des travaux de rénovation de la Salle Polyvalente.

Les crédits votés sont :

- * article 022 « Dépenses imprévues » : - 45.00 euros
- * article 66111 : « intérêts d'emprunt » : + 45.00 euros

VI – Questions diverses

Le Conseil Municipal :

- est informé qu'une sophrologue s'est installée récemment sur la commune « Chemin des Aubépines » ;
- est informé que le plafond de la sacristie s'est effondré. Une déclaration de sinistre a été faite après de Groupama ;
- est informé que plusieurs actes de vandalisme ont été effectués sur la commune en fin d'année avec entre autres :
 - ↳ la détérioration de 2 arbres situés sur la voie piétonne. Ils devront être arrachés et remplacés,
 - ↳ l'installation d'un bloc de pierre en début de ladite voie dans le but de faire obstruction.

Restons vigilants face à toutes ces incivilités.

- est informé qu'à compter du 1^{er} février prochain, Mme Isabelle DECHAUME bénéficiera d'un temps partiel thérapeutique à hauteur de 80%. Afin de palier à son absence, les tâches seront réparties entre les divers agents en place ;
- a pris connaissance du compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme du 20 janvier relative à la révision du PLU ;
- est informé qu'une réunion est prévue le 1^{er} février pour la réhabilitation des réseaux eaux usées à Portant ;
- a fait le point sur divers travaux en cours ou à venir.

☞ Séance levée à 22 h 15 ☞

°° 0 °°

Prochaine réunion jeudi 24 février 2022 à 20h30 à salle polyvalente.

Fait à Certines, le 31 janvier 2022
Le Maire,
Éric THOMAS

